

LE NUMÉRO : 20 CENTIMES

L A

COOPÉRATION DES IDÉES

Revue mensuelle de Sociologie positive

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

17, Rue Paul-Bert, 17. — PARIS.

SOMMAIRE.

LA RÉDACTION	<i>Quel sera l'Idéal de demain?</i>
ARTHUR D'ANGLEMONT.....	} <i>Quel sera l'Idéal de demain?</i> (Réponses).
D ^r HUBERT BOENS.....	
ANDRÉ LÉO.....	
PAUL VIBERT.....	
EDMOND THIAUDIÈRE.....	<i>De la revision fondamentale de la Constitution du 25 février 1875 par la substitution du principe fédératif au principe unitaire.</i>
G. DEHERME.....	<i>Les Livres qui font penser.</i>

Abonnement annuel : France, 3 fr. — Etranger, 4 fr.

PARIS

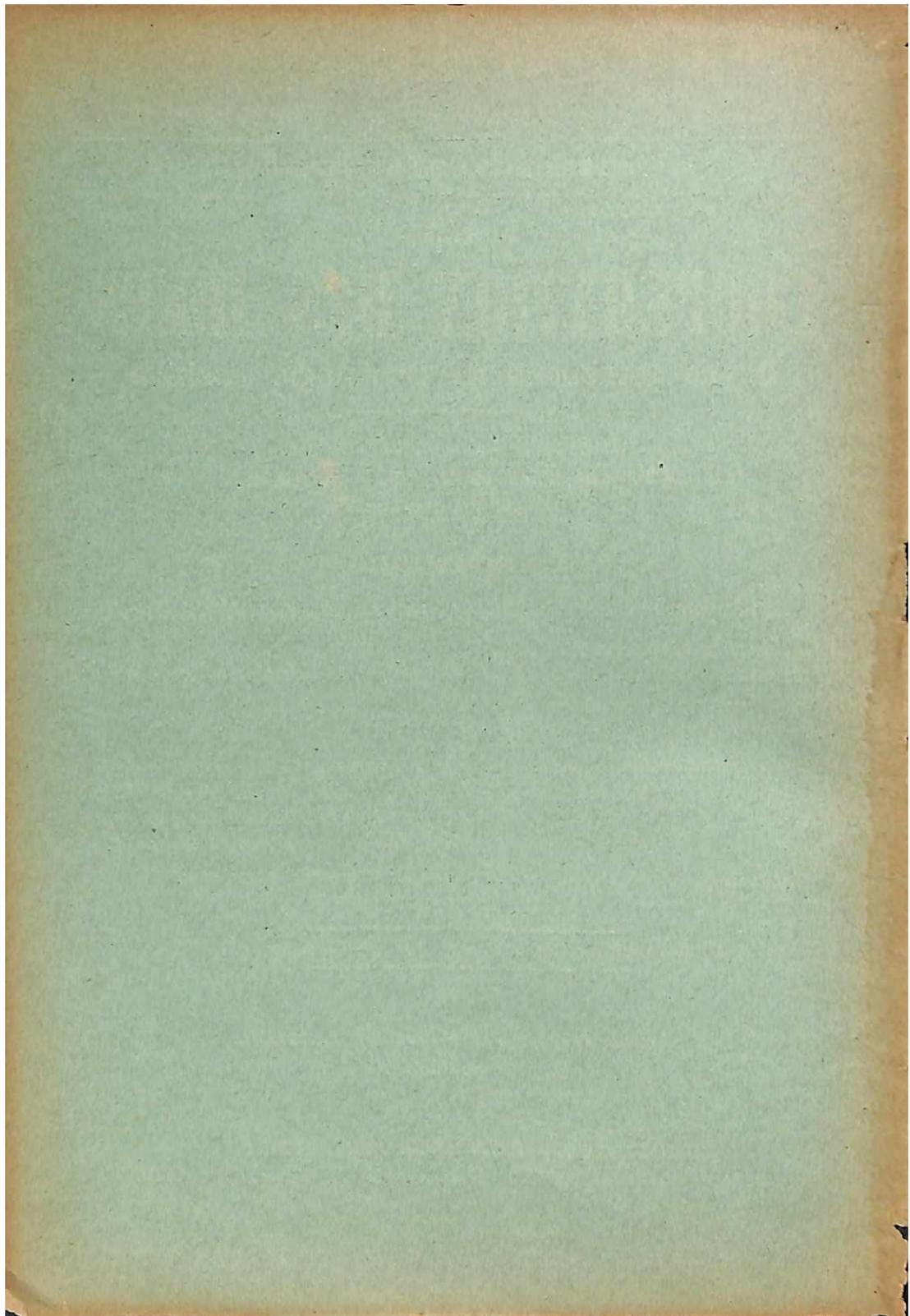
V. GIARD et E. BRIÈRE, ÉDITEURS

16, Rue Soufflot, 16

1897

LIBRAIRES CORRESPONDANTS :

KATS, 21, rue Courte du Jour à GAND | P. KATS, 97, rue Neuve, à BRUXELLES.



LA COOPÉRATION DES IDÉES

Quel sera l'Idéal de demain ?

(RÉPONSES)

On peut dire, dès maintenant, que l'idéal de l'avenir sera science et amour ; il sera la science, parce que c'est par elle que l'humanité entrera en possession de toutes les découvertes et de toutes les connaissances qui seront l'émanation de son intelligence, comme cet idéal sera l'amour qui exprimera le sentiment affectif générateur de tous les devoirs, de toutes les abnégations sans lesquels il ne peut y avoir ni bonheur individuel, ni bonheur collectif.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est que tout ce qui est ne se produit que par l'application constante des lois de la nature, rien ne pouvant fonctionner indépendamment de ces lois dont le grand ensemble constitue le principe générateur de la science universelle. C'est donc cette science universelle qui exprime la formule de l'idéal nouveau et doit donner les enseignements du vrai aussi bien dans le domaine moral et spirituel que dans le domaine matériel.

Si la science est universelle, et il n'en peut être autrement, elle émane d'un plan unique et rayonne par ses analogies dans toutes les sciences graduellement descendantes qui proviennent de cette source commune. C'est pourquoi ce plan unitaire ne peut se concevoir qu'autant qu'il est reflété par une conception également une et non par une conception collective, comme on l'a affirmé jusqu'à présent. Ou alors surviendra le désaccord parmi les idées qui, n'étant point unifiées, auront une tendance inévitable à se heurter les unes les autres, comme on voit des discordances réciproques chez les exécutants d'une symphonie quand ceux-ci se soustraient à l'unification de la mesure.

C'est pour cette cause que la synthèse du Grand Tout a été vainement recherchée par la science actuelle.

Pour que cette conception du Grand Tout soit vraie, il faut qu'elle s'appuie sur le développement méthodique de la série universelle. Et comment concevoir celle-ci, si elle n'a pour point de départ l'unité, de laquelle naissent les branchements d'où s'échappent des groupes graduellement divisionnaires les uns des autres ?

Assurément, beaucoup d'esprits ont la faculté de la vue sériale universelle (ou du plan général de cette série), et s'ils sont dans le vrai, ils doivent se rencontrer dans leurs constructions sériales.

De la science universelle naîtra un jour la véritable religion scientifique, se substituant à la foi aveugle, et la destinée des êtres apparaîtra, dans sa sublime réalité, aux regards des intelligences qui auront la notion raisonnée de l'Archétype suprême, générateur de toutes les formes d'existence.

En présence des merveilles démontrées par la science dialectique, complément de la science d'observation, les croyances de l'avenir ne seront plus les nôtres, et la connaissance de nos destinées transcendantes individuelles et collectives suffira pour faire naître une moralité supérieure d'où découlera l'harmonie sociale.

Arthur d'ANGLEMONT.

La science et la raison nous ont inculqué cette conviction positive, inébranlable et indiscutable, que rien ne se crée de rien ; que tout ce qui est a toujours été et sera toujours ; que tout se meut, se transforme, évolue sans cesse dans l'infini de l'espace, l'infini du temps et l'infini de la matière, suivant une loi, ou un principe, invariable et éternel.

Cette loi invariable que les anciens n'ont ni connue, ni soupçonnée, même dans leurs plus géniales conceptions cosmogoniques, c'est l'attraction universelle, qui se manifeste sphériquement autour de chaque atome comme autour de chaque astre céleste, en raison inverse du carré des distances ; et qui, depuis l'illustre Newton, a reçu dans chaque domaine des sciences naturelles, les noms divers de gravitation, pesanteur, cohésion, affinité, force vitale, etc.

L'attraction, la concentration vers soi, l'amour de soi pour soi, est l'essence même de la matière éternelle et infinie, aussi bien dans le monde physique que dans les aspirations et les expansions idéales de nos sentiments et de notre esprit, qui sont formées et régies aussi par les mouvements naturels de nos atomes.

L'attraction, essence de tout être, grand ou petit, est la cause et la source unique de tous les phénomènes de la nature et de tous les mouvements qui s'effectuent à la surface et à l'intérieur des mondes célestes, ainsi que dans les espaces insondables.

L'homme, comme tout ce qui est, est donc un agrégat d'atomes associés fatalement en vertu de l'attraction qui constitue l'essence même de la matière. Il vit pour soi, il attire à soi tout ce qui est à sa portée et à sa convenance. Nous disons à sa convenance, parce que si l'attraction est inhérente à la matière, l'influence de cette propriété essentielle s'exerce de préférence sur les semblables et analogues.

Placez dans une eau saturée de tous les sels chimiques possibles, un cristal de sulfate de soude (sel de Glauber), il attirera à lui les atomes semblables à ceux qui le constituent, et grossira, se développera dans le liquide, au moyen du sulfate de soude qu'il y rencontre. Si le sulfate de soude manque dans le milieu où il se trouve, il attirera à lui les sels analogues, de potasse, de magnésie, de chaux, etc. ; mais sa forme cristalline normale subira, de ce chef, diverses modifications. Cette propriété de l'attraction, que j'ai exprimée par ces mots : *Similia similibus nascuntur*, s'exerce de la même manière dans tous les règnes de la nature et chez tous les êtres de l'Univers.

L'homme est, en résumé, un tout, un moi, naturellement et essentiellement égoïste, comme tous les animaux, les végétaux, les minéraux, tous les atomes en général.

Cet égoïsme, ou égotisme, est tempéré dans la vie sociale par l'altruisme, qui comprend deux variétés : l'altruisme naturel et l'altruisme éducationnel.

L'altruisme naturel est une émanation de l'égoïsme attractif, du soi pour soi ; de l'absorption des semblables ou des analogues pour satisfaire ses besoins ou ses instincts individuels. Le mâle aime la femelle, au moins passagèrement. L'amitié, l'amour, l'esprit de famille des abeilles, des castors et des hommes sont les manifestations extérieures de l'altruisme naturel, corroborées par l'habitude et transmises par l'hérédité.

L'altruisme éducationnel est le fait de la civilisation. Il date de l'origine des sociétés humaines; et il s'est progressivement développé jusqu'à nos jours, sous l'impulsion tantôt active, tantôt passive, parfois favorable, parfois défavorable, des prêtres, des chefs absolus, des philosophes et des moralistes.

L'influence des prêtres sur l'altruisme éducationnel s'en va. L'idéal religieux, fruit de l'ignorance et de la peur des générations anciennes, s'évanouit avec le fanatisme qu'il a suscité dans les masses illettrées.

Le principe du droit du plus fort, implanté par les tyrans, perd chaque jour sa raison d'être parmi les nations civilisées.

Il est réservé à la science, aux savants, aux moralistes, aux philosophes, de diriger désormais l'humanité dans les voies du positivisme, de la vérité sociale, de la sociologie.

La sociologie, le socialisme scientifique, — et non le socialisme grotesque des révolutionnaires et des déclassés ignares de notre époque, — conduira les nations et les sociétés humaines à leurs dernières destinées, sous la direction des émules et des disciples des grands éducateurs, dont Fourier a été, après Jésus-Christ, le type et le modèle le plus accompli.

En résumé, l'homme, durant toute la phase de son existence sur le globe, restera ce qu'il est et fut toujours par essence : égoïste, avec toutes les conséquences passionnelles inhérentes à sa nature.

Mais par le développement de la civilisation, son altruisme éducationnel se perfectionnant de plus en plus, il arrivera au summum de son expansion sociologique : à la solidarité sociale universelle.

D^r Hubert BOENS.

Il y a toujours un idéal en voie d'élaboration ou de décadence; mais à des degrés différents, selon les temps et selon les classifications sociales. Le christianisme fut un idéal surexcité par la corruption et l'effondrement de la société romaine, et par l'expansion d'une philosophie réformatrice; idéal auquel les petits et les opprimés coopérèrent largement, parce qu'ils y étaient appelés.

Le christianisme s'effaça dans le catholicisme, après que les empereurs l'eurent adopté, et qu'il fut devenu une hiérarchie épiscopale, alliée aux oppresseurs, oppressive elle-même. Les petits avaient espéré l'amélioration de leur sort, l'égalité dans l'agape fraternelle. Ils n'eurent que l'espoir du Paradis et la menace de l'Enfer, avec le Purgatoire pour avance d'hoirie. Ce ne fut alors, durant des siècles, qu'une résignation stupide et superstitieuse. Grâce à l'ignorance populaire et aux férocités du pouvoir, c'était encore une croyance, mais non plus un idéal; immense et sombre abat-jour posé sur l'histoire moderne, sous lequel n'apparaît d'autre lumière que celle des lûchers, jusqu'à la Renaissance, et plus généralement jusqu'au XVIII^e siècle, à la fin duquel, grâce à une nouvelle philosophie, apparaît un idéal nouveau.

— Entre temps, un idéal de surface : la chevalerie, simple expédient contre la férocité régnante.

L'idéal du XVIII^e siècle fut encore, de même qu'aux premiers temps du christianisme, la justice, l'égalité, la fraternité, la liberté, dont le sentiment, au travers de tant de siècles, de tant d'horreurs, de barbaries, de misères, ne s'est point perdu, caché profondément au cœur de l'homme, et qu'ont surexcité, comme autrefois, l'extrême corruption et la férocité épouvantable des puissants. Cette fois, la revendication a grandi; elle est humaine et non plus mystique, et un mot

s'y ajoute pour la première fois, trait de lumière : « Tous les hommes sont libres et égaux en droits. »

— Ces droits naturels et imprescriptibles sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

C'est que la propriété, dans cette longue barbarie guerrière, féodale, royale qui exterminait les peuples par la famine et la cruauté, avait été la grande coupable. Avec une admirable divination, l'Assemblée Constituante supprimait ses excès, en la conférant à tous.

Malheureusement, l'oppression ne façonne pas les esprits à la liberté. Plus malheureusement encore, ceux qui avaient fait la Révolution au nom de tous, et avaient déjà reconquis leurs propres droits en anéantissant les privilèges des nobles, effrayés par les menaces des rois et par les violences de quelques déséquilibrés, prennent peur du peuple; et à peine le manifeste sublime proclamé, l'effacent. Ils divisent les citoyens en actifs et en passifs, selon l'impôt qu'ils paient; et, d'après la même jauge, en électeurs et éligibles. Ils veulent à toute force conserver le roi catholique, (et monarchique naturellement), à la tête de l'idéal égalitaire.

Tombé des hauteurs et des espérances d'où il avait vu l'avenir et s'y était cru transporté, le peuple retomba dans le passé. Il avait été élevé dans la familiarité des supplices et de la mort par la monarchie et les monarchistes; il s'en servit contre eux à son tour, poussé par des orateurs et des écrivains bourgeois qui eurent pu mieux faire. Il frappa sa propre cause.

Ce fut son crime. Et, quoique à peu près fatal, inexpiable. Le meurtre, les massacres, les supplices, font partie intégrante des droits monarchiques et aristocratiques, et c'est pour cela qu'on les pardonne si aisément aux pontifes qui les exercent. Au peuple, jamais ! et l'on a raison. Ce n'est pas à qui réclame les droits de l'humanité de les enfreindre.

L'idéal se voila. En vain les soldats de la république vainquirent, un contre deux, les armées royales étrangères, la monarchie revint. C'est le combat de cette pieuvre — aux tentacules séculaires si profondément engagés dans le sang et les nerfs humains — c'est le combat de cette pieuvre et de l'idéal proclamé en 89, qui a fait toute la trame, et l'idéal flottant du XIX^e siècle. En 1848 et 1871, l'aristocratie a massacré et torturé 20 fois plus de misérables affamés et de défenseurs héroïques de la justice qu'il n'y eut de victimes en 93. Mais ce n'est pas affaire de nombre. Car le droit humain a pour corollaire l'abolition de la peine de mort.

Il vaincra tôt ou tard. C'est l'idéal d'aujourd'hui; ce sera celui de demain. En attendant, la lutte est partout : ici ouverte, là cachée, souvent inconsciente, quoique réelle. Toutes les confidences que vous recevez en relèvent. Ceux même qui combattent cet idéal en sont imprégnés; ils s'en servent dans leurs discours, dans leurs actes, même pour le foudroyer, et l'appliquent à faux quand ils peuvent. Tout opprimé l'invoque, même sans le connaître. Toute âme, humble ou forte, porte en elle sa revendication du droit humain — qu'on vienne à mettre pour tous le point sur l'i, le nom sur la chose, l'ignorant au fait — l'éclat sera formidable, et l'entente prompte.

Quelle sera sa formule ? — Mystique ou positive ?

Tout à tous effectivement. — Et positive. — Réciprocité du droit et du devoir. Plus de nuages, ni de visions sans preuves. Les réalités et idéalités qui composent légitimement la vie humaine; c'est-à-dire tout ce qui peut être généralisé, sans nuire à personne. Pain, vie morale, vie intellectuelle.

— Cet idéal, déjà formulé par la démocratie, lorsqu'il sera en voie de réalisation

sérieuse, aura plus de puissance que l'idéal religieux, parce qu'il sera *vrai* d'abord ; de plus, juste, humain, logique ; tous avantages dont les dogmes religieux se sont privés jusqu'ici. Il n'en sera pas moins *religieux*, c'est-à-dire lien profond entre les hommes. Il ne les poussera pas à s'entredéchirer, en guerres tantôt plus stupides, tantôt plus féroces ; il leur donnera la paix et la fraternité. Le semblable ne sera plus l'ennemi, mais le compagnon de travail, l'aide, l'ami, dont tous vos intérêts vous rapprochent, dont ne vous séparent plus aucune jalousie ni compétition ; qui, partagé de même que vous, est le frein naturel, la loi vivante, s'opposant à tout appétit déréglé — quoique chacun soit libre de suivre ses goûts à son gré, selon ses moyens. — Cela soit dit pour éviter la rengaine d'UNIFORMITÉ.

Les fonctions administratives étant électives, et autant que possible exercées alternativement, rémunérées au prix égal de tout travail, ne seront plus objet d'ambition ni d'avidité ; mais un honneur, lorsqu'elles s'imposeront comme témoignage supérieur et réitéré de confiance. Les registres d'ailleurs seront ouverts ; les comptes affichés, le contrôle facile. — Car il va sans dire que les affaires de millions d'hommes ne seront plus noyées dans leur ensemble, mais élaborées dans chaque centre communal. Et, du même coup, l'ambition qui entraîne tant de bassesses et de crimes, est remplacée par l'émulation, qui excite à la bienfaisance et à la vertu.

Ces esprits chagrins qui incriminent et condamnent toutes les tentatives, et même les changements naturels à chaque époque, ne se sont pas dit qu'on n'enseigne pas la vertu aux hommes en les soumettant aux tentations, mais en les leur épargnant. Ils n'ont pas non plus soupçonné que cette épouvantable machine du pouvoir, façonnée par des siècles de barbarie et de despotisme, n'était, ne pouvait être qu'un gouffre pour l'honnêteté, qu'un trébuchet à consciences?... Et malheureusement ceux qui, après l'avoir ardemment attaquée, s'y sont établis, n'ont pas éprouvé le besoin de la changer !...

Pourquoi, au lieu de s'attaquer avec tant de haine à des réformes proposées, qui n'ont qu'un but : une plus juste répartition des biens sociaux, ne pas s'en prendre à des abus palpables et criants ? Le procès de la société actuelle se peut résumer en ceci : excitation au mal sous toutes les formes : ambition, égoïsme, compétition acharnée, calomnie, guerre civile à tous les degrés ; richesse et misère également corruptrices et abrutissantes ; et, suivant l'aveu caractéristique, naïf plus que cynique, de cette société, *l'opposition des intérêts* ! — Invention magnifique, en fait de formule d'association !... Pour tout dire, intérêt à mal faire. — Enfin, selon l'idéal religieux officiel, (c'est-à-dire agonisant) la Nature coupable, et la souffrance agréable à Dieu, imposée par conséquent au grand nombre par le petit nombre — un dévouement !

Sous le régime de l'égalité, nulle obligation que celle du travail, restreint à la mesure de l'hygiène ; le respect du droit égal de tous ; l'amour du bien commun. L'éducation n'enseigne plus que le vrai, force immense. Elle n'abêtit plus l'esprit par le miracle, n'avilit plus la conscience par l'obéissance en excluant la réflexion et la volonté. Le devoir n'y est présenté que comme l'autre face du droit. Il y a un devoir de bien faire, mais intérêt aussi, puisque le bien profite à qui le fait, comme à tous.

Je croirais n'avoir pas traité suffisamment la question posée, si je ne parlais quelque peu de *l'au-delà*, comme d'autres ont cru le devoir faire.

Plusieurs appellent une religion nouvelle. Mais on se tromperait fortement à mon avis, en supposant que l'ère qui s'élabore pourrait supporter une religion sur le même modèle que les précédentes : un Dieu ; des saints, des mystères ? A l'heure où

nous sommes, il faut que les formes changent ainsi que le fond, et que toute superstition s'efface. *Religion*, au sens propre, ne signifie qu'une croyance commune.

La religion que je vois possible, et que j'espère probable, est la *religion de l'humanité*, dérivant du même principe que la souveraineté du *Moi* dans la vie présente. L'Humanité n'est autre qu'une foule immense de *Moi* semblables et divers, à la fois solidaires et individuels. Le *Moi* contient en puissance l'Humanité entière. Elle n'a pas de réalité hors du *Moi*. Elle vivra en Lui, par Lui, tant qu'il y aura des *Moi*, sur la Terre ou ailleurs ; et cette existence est si vaste et si particulière, si profonde, si pleine, qu'elle est une véritable immortalité.

— Je suis venu sur la Terre en telles conditions. J'ai grandi, j'ai aimé, contemplé, pensé ; j'ai senti ce qui me manquait, et je l'ai cherché et poursuivi en d'âpres alternatives, parfois enthousiastes, parfois cruelles. J'ai tour à tour béni et maudi la vie. J'ai espéré. J'ai vécu du passé et de l'avenir, peuplant celui-ci de rêves, méditant celui-là, et je vais mourir, las, brisé, toutefois espérant encore !... J'ai compris ce que la vie pouvait, et devait être. J'ai travaillé à l'expansion du vrai.

— Ou bien, j'ai été de ceux dont la vie n'est qu'une sorte de songe pénible : joies d'enfant et douleurs d'homme. Nulle connaissance ; des mirages. Des élans fougueux, mais vains, parce que réduits au seul instinct ; des chutes immenses ! J'ai rêvé, travaillé, souffert, et je meurs épuisé avant d'avoir pu arriver à la vieillesse.

Vivrai-je encore ?

Tout renaît sans cesse autour de nous. L'arbre a des rejetons et des semences. Le sol reverdit ; les fêtes blondes arrivent en foule, et chacun de ces petits êtres est un autre *Moi*. — Qu'est-ce que l'immortalité, sinon se sentir vivre ? Et chaque *Moi* se sent vivre, croit en soi-même, espère, aime, pense, travaille...

Qu'importe, s'il a vécu déjà, qu'il ait oublié les lettres du nom qu'il a porté ? les épisodes trop souvent cruels de la vie qu'il a menée ? et même des affections perdues, ou retrouvées ?... s'il vit, et s'il aime encore ? Il s'appelle *humain* ; il est plus libre de choisir. Il est encore et toujours le *Moi* vivant, éternel, âme de l'univers, qui se connaît, s'observe, pénètre les secrets des choses, de sa propre vie, et de plus en plus tend à gouverner sa destinée...

Qu'il n'oublie pas dans la vie présente le *Moi* qui le suivra, qui le reproduira, sera en réalité le même, et se reportera à lui, précédent, pour le bénir ou l'accuser de ce qu'il aura versé de plus ou de moins de paix, de justice, de vérité sur le monde !

Les formes passent ; le *Moi* reste. L'Humanité vit, depuis des milliers de siècles, de luttes dans la superstition et la barbarie. Qu'elle vive enfin résolument de progrès dans la religion humaine !

André LÉO.

La question est plus vaste qu'elle n'en a l'air au premier abord.

Il est bien évident que notre idéal commun, à tous, philosophes et économistes, c'est la disparition de la guerre ; mais j'ajouterai que c'est là un idéal platonique et tout à fait sentimental pour le moment et qu'il convient d'examiner comment on pourra y arriver.

Or l'économiste vous répondra que l'on ne peut y parvenir que par les progrès de la science et le groupement des intérêts communs *réels* à travers le monde.

Quels en seront la formule et le moyen ? La solidarité. Je n'en vois pas d'autre. La solidarité sera donc, pour moi, l'idéal de demain.

Paul VIBERT.

DE LA REVISION FONDAMENTALE

DE LA CONSTITUTION DU 25 FÉVRIER 1875
PAR LA SUBSTITUTION DU PRINCIPE FÉDÉRATIF
AU PRINCIPE UNITAIRE.

DU POUVOIR MONITORIAL ET JUDICIAIRE.

Le pouvoir judiciaire serait précédé d'un autre pouvoir, le pouvoir *monitorial*, qui ne ferait qu'un avec lui, en ce sens qu'il résiderait dans les mêmes personnes : les juges-moniteurs.

Le pouvoir monitorial consisterait principalement à enseigner le *devoir* et la *morale* purs de tout alliage religieux, à démontrer, dans des exhortations publiques, que l'intérêt bien compris est dans la stricte honnêteté des sentiments et des actes, dans la pratique de l'altruisme, à conseiller individuellement ceux qui auraient besoin de conseils ; à *avertir les hommes pour ne pas avoir à les juger*.

Nous avouons, en toute franchise, la joie profonde que nous avons éprouvée en rencontrant, sur le chemin de nos investigations politiques, une idée aussi pratique qu'elle est simple, et d'où pourrait sortir, à notre avis, le salut de la France et la régénération de l'Humanité civilisée.

Quelle que soit leur essence les dogmes sont finis, les religions sont mortes.

Il y a bien encore les spectres de ces dogmes et les fantômes de ces religions qui errent assez effrontément de par le monde et qui tâchent de jouer la vie, mais la preuve qu'ils n'y réussissent pas, c'est que les personnes elles-mêmes dont ils semblent capter la crédulité, tout en faisant mine de leur accorder une vénération traditionnelle, se comportent exactement comme si elles ne doutaient pas de leur néant !

Ne pouvant plus rien sur la conduite de ceux-là mêmes qui s'inclinent devant eux, ces spectres de dogmes et ces fantômes de religions, sont, à plus forte raison, impuissants sur la conscience des hommes qui, d'un air narquois, les regardent passer.

Ainsi, les mauvais instincts ne sont généralement pas plus refrénés chez les croyants que chez les incroyants.

Individuellement ils peuvent l'être par le sentiment du devoir, mais ce sentiment est loin d'être général. Il ne hante, au contraire, que de rares esprits.

Le généraliser, en imprégner le cerveau des plus égoïstes et des plus ignorants, c'est remplacer la foi défunte dans le seul rôle capable de la faire regretter.

Est-ce possible, cela ? — Très possible. Les sentiments, et entre autres celui du devoir, sont, autant que les connaissances, le produit de l'éducation.

Telles sont les considérations qui nous ont déterminé à proposer la création de l'œuvre monitoriale.

Cette œuvre admise en principe, il restait à préciser dans quelles conditions les moniteurs exerceraient leur apostolat, et quelles garanties l'on exigerait d'eux.

Pour les conditions, nous pensâmes tout d'abord qu'il devrait y avoir au moins un moniteur par chaque commune, si infime qu'elle fût, et que ce moniteur devrait faire au moins tous les dimanches, pendant une heure, une exhortation publique.

Pour les garanties, il nous parut qu'elles devraient résulter d'un diplôme de docteur en pratique monitoriale, conquis dans l'une des quatre écoles spéciales de la confédération française.

Mais une combinaison, dont les conséquences seraient merveilleuses, vint tout à coup à notre esprit, laquelle rendait plus faciles les conditions de l'établissement de l'œuvre monitoriale, et plus sûres les garanties offertes par les moniteurs.

S'il y a deux fonctions faites pour s'accoupler et se prêter une mutuelle valeur, c'est celle qui consiste à enseigner la justice et celle qui consiste à la rendre.

Quels juges impeccables seraient ceux dont la vie se passerait à scruter la conscience humaine et à définir ses droits et ses devoirs !

Quels moniteurs ceux à qui la pratique aurait révélé toutes les déviations du sens moral parmi leurs justiciables !

Maintes fois, en parlant de la mission du juge, on la compare à un sacerdoce. L'œuvre monitoriale, jointe à la distribution de la justice, constituerait un véritable sacerdoce, le sacerdoce de l'avenir.

Les autres, ceux du passé, qui sont demeurés ceux du présent, ne seraient nullement proscrits de la confédération, mais il est probable qu'au bout de très peu de temps ils auraient perdu presque entièrement leur crédit, lequel est fondé : 1° sur l'appui matériel et moral que leur a prêté jusqu'ici le gouvernement unitaire de la France ; 2° sur l'absence de toute tentative sérieuse, afin de vulgariser l'amour du devoir par des enseignements philosophiques populaires.

Lorsque, dans chaque village, à côté de l'église où le curé marmotte la messe en latin, en exécutant toujours les mêmes pantomimes, il y aurait une salle où le juge, un homme en robe lui aussi, et qui impose du respect et de la crainte, viendrait mettre la morale en action dans des anecdotes familières et touchantes, mêlées de conseils directs, la salle du juge-moniteur s'emplirait, d'abord des hommes qui ne vont pas à l'église, puis des femmes elles-mêmes qui cesseraient d'y aller.

L'église serait désertée ; elle le serait d'autant plus que tous les frais de son entretien devraient désormais incomber aux fidèles.

Voilà le terrain sur lequel les hommes de progrès peuvent d'abord lutter victorieusement contre les hommes de rengaine monarchique et religieuse, et refaire par surcroît les mœurs de notre pays de France.

Il y aurait cinq catégories de juges-moniteurs : 1° les juges-moniteurs communaux ; 2° les juges-moniteurs cantonaux ; 3° les juges-moniteurs régionaux ; 4° les juges-moniteurs provinciaux ; 5° les juges-moniteurs fédéraux.

Tous ces juges moniteurs seraient nommés au concours : les juges-moniteurs communaux, parmi des citoyens nés ou domiciliés depuis plus de dix ans dans la province, et sortis avec un double diplôme de docteur de l'École Monitoriale et de l'École de Droit de l'une des quatre grandes universités de la Confédération Française ; les juges-moniteurs cantonaux, parmi les juges-moniteurs communaux du canton ; les juges-moniteurs régionaux, parmi les juges-moniteurs cantonaux de la région ; les juges-moniteurs provinciaux, parmi les juges-moniteurs régionaux de la province ; les juges-moniteurs fédéraux, parmi les juges-moniteurs provinciaux de toutes les provinces de la confédération française.

Dans chaque concours il serait tenu sérieusement compte des preuves de dévouement à ses devoirs qu'aurait pu donner le candidat.

Nommés au concours les juges-moniteurs devraient, en outre, pour exercer leurs fonctions, être institués par l'assemblée communale, cantonale, régionale,

provinciale ou fédérale, selon qu'ils seraient communaux, cantonaux, régionaux, provinciaux ou fédéraux.

Ils seraient révocables, mais les juges-moniteurs communaux, cantonaux, régionaux, comme les provinciaux, ne pourraient être révoqués qu'à la suite d'un vote provoqué par le ministre de la justice et de l'œuvre monitoriale de la province, et accompli, sur discussion publique, par l'assemblée provinciale. Quant aux juges-moniteurs fédéraux ils ne pourraient l'être que par un vote analogue de l'assemblée fédérale provoqué par le ministre des Affaires de la Confédération.

Les attributions des juges-moniteurs communaux seraient les suivantes :

1^o En tant que moniteurs, ils travailleraient à rendre leurs concitoyens plus sains et plus justes ;

2^o En tant que juges, au civil, ils essaieraient de concilier les plaideurs, ils décideraient toute contestation entre les dits plaideurs, quelle que fût la valeur de la contestation, s'ils étaient pris pour arbitres, ou s'ils n'étaient saisis que par l'un d'eux jusqu'à concurrence d'une valeur à déterminer ; au criminel, — ils ordonneraient l'arrestation dans leur commune des présumés criminels, d'après des règles établies et ils concourraient à l'instruction des crimes et délits avec le juge-moniteur cantonal ;

Ils procéderaient, en outre, aux appositions ou levées de scellés, aux inventaires, aux procès-verbaux de dommages, etc., etc., etc.

Les juges-moniteurs cantonaux, régionaux, provinciaux et fédéraux, — en tant que moniteurs dirigerait le service monitorial de leur circonscription, — et, en tant que juges, auraient une compétence en rapport avec l'étendue de cette circonscription.

Par exemple, les juges-moniteurs provinciaux, en tant que juges, recevraient, au civil, les appels sur les sentences des juges-moniteurs régionaux ; d'autre part, ils connaîtraient, en première instance, de tout litige, soit entre l'un quelconque des groupes politiques de la province et un simple citoyen, soit entre deux groupes politiques égaux ou inégaux. Au criminel, — ils composeraient le haut tribunal chargé de juger les crimes ou délits des fonctionnaires provinciaux, régionaux, cantonaux et communaux et les délits ou crimes des particuliers contre la sûreté de l'Etat provincial.

Quant aux juges-moniteurs fédéraux, en tant que juges proprement dits ils rempliraient les mêmes devoirs que remplissent actuellement les membres de la Cour de cassation, et, en outre, ils recevraient les appels de tout litige, où serait impliqué l'un quelconque des groupes politiques de la Confédération.

Les fonctions de juges-moniteurs à tous les degrés seraient incompatibles avec celles de membres des diverses assemblées.

Le procureur de la justice fédérale et ses substituts, les procureurs de la justice des provinces ou des régions et leurs substituts seraient élus, chaque année, par un corps judiciaire auquel ils appartiendraient comme juges-moniteurs, et, abandonnant ainsi le siège pour le parquet, d'une part, ils poursuivraient la répression des crimes et délits, et, d'autre part, ils donneraient leurs conclusions dans les procès civils.

L'initiative de la poursuite de tous les crimes ou délits contre la chose publique contre les particuliers appartiendrait, sous sa responsabilité expresse, au chef du parquet près le tribunal régional appelé à juger. Aucune poursuite ne pourrait être ordonnée ni interdite par le chef du parquet près le tribunal provincial, mais celui-ci pourrait, soit par lui-même, soit par l'un de ses substituts, saisir le tribunal régional sous sa responsabilité expresse.

Le membre du directoire régional préposé à la justice, ou, à son défaut, le ministre de la justice de la province pourrait toujours, de son côté, sur le refus du procureur de la justice de la région et du procureur de la justice de la province de poursuivre un acte considéré par lui comme criminel ou délictueux, introduire, sous sa responsabilité expresse, une accusation en règle devant le tribunal régional par l'intermédiaire d'un avocat, auquel cas le procureur de la justice pourrait requérir, selon sa conscience, soit en faveur de l'accusation, soit même en faveur de la défense.

On est prié de remarquer quelle innovation considérable serait ainsi apportée dans le caractère du parquet, et par son mode de recrutement, et par son affranchissement absolu du pouvoir exécutif.

C'est, à notre avis, une mainmise sur l'intégrité du pouvoir judiciaire, que le gouvernement, quel qu'il soit, ait un représentant dans le sein d'un tribunal pour poursuivre ou pour conclure.

La justice seule devrait y être représentée, à ce double point de vue, comme au troisième point de vue, celui du jugement.

Quant au pouvoir exécutif la seule action légitime qu'il devrait conserver sur les procureurs de la Justice serait de leur signaler les faits qui n'auraient pas encouru de poursuites de leur part et qu'il jugerait, lui, délictueux ou criminels.

Que si le procureur de la Justice mis en demeure par le pouvoir exécutif de poursuivre, refusait d'obtempérer, comme ce serait son droit, le dit pouvoir exécutif se ferait alors représenter devant le tribunal par un simple avocat, ni plus ni moins que le premier citoyen venu.

C'est qu'en fait de justice la Société ne doit pas avoir de privilège même seulement apparent sur l'un des citoyens qui la composent.

Il y aurait encore, pour achever de traiter ce qui concerne la nouvelle justice monitoriale, à montrer comment devraient être composés le haut tribunal fédéral et le haut tribunal provincial qui auraient à juger : le premier, les ministres de la confédération et les agents principaux du pouvoir exécutif fédéral ; le second : les ministres provinciaux ou agents du pouvoir exécutif d'une région, d'un canton ou d'une commune pour crimes ou délits commis dans leurs fonctions, mais quoique nous ayons, à cet égard, des idées très nettes, il nous semble qu'il est temps de couper court et de conclure.

Nous le ferons en démontrant que, économiquement, l'adjonction du pouvoir monitorial au pouvoir judiciaire est aussi heureuse qu'elle l'est politiquement parlant :

1° Dans les chefs-lieux de cantons, dans les chefs-lieux de régions et dans les capitales de provinces les salles affectées au service des audiences judiciaires pourraient l'être au service des conférences monitoriales ;

2° Il n'y aurait plus lieu de réduire le nombre des juges, comme on le demande aujourd'hui, puisqu'à leurs fonctions actuelles s'en ajouteraient de nouvelles encore plus importantes ;

3° Les fonctions monitoriales étant exercées par des juges, auxquels leurs seules fonctions judiciaires laissent trop de loisir, il n'y aurait lieu qu'à une augmentation insignifiante de leur traitement actuel ; d'où il résulte que la création de l'œuvre monitoriale, si utile, ne serait nullement dispendieuse pour les groupes politiques chargés de l'entretenir ;

4° La création de juges communaux, imposée par la nécessité d'établir des moniteurs communaux ne serait pas inutile, ces juges empêcheraient beaucoup de

procès par leur arbitrage, soit officieux, soit officiel. Ils seraient d'ailleurs à proximité d'apposer les scellés, de faire des levées de corps, de constater les flagrants délits et de procéder aux diverses instructions criminelles.

(à suivre)

Edmond THAUDIÈRE.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

Conscience et Volonté Sociales, par *J. Novicov*.

(Giard et Brière, éditeurs, 16, rue Soufflot).

Nous reprocherons surtout à l'auteur de cette œuvre remarquable de psychologie sociale d'attacher une valeur d'identité aux analogies bio-sociologiques, uniquement d'ordre logique.

Nous rejetons cependant l'empirique concept mécanique, cher aux jacobins et aux utopistes. Mais si nous pensons que la Société est un organisme, parce que vivante et composée d'êtres vivants, nous ne saurions admettre qu'elle soit un organisme animal. Elle n'est donc comparable à aucun organisme animal. A notre avis, l'auteur n'a pas détruit toutes les objections émises par MM. Leroy-Beaulieu et Tarde. D'ailleurs, il en est d'autres.

Les Sociétés se pénètrent constamment par leurs échanges, leurs associations internationales, leurs voies ferrées, etc. Un individu peut ainsi faire partie de plusieurs Sociétés à la fois. L'absentéisme est un fait bien connu. Un individu peut habiter la Russie et appartenir à la société française. MM. de Lilienfeld, Worms et Novicov, pourraient-ils nous montrer dans l'organisme animal des cellules comparables aux ambassadeurs, par exemple ?

Cette pénétration mutuelle des sociétés a fait justement entrevoir à l'éminent sociologue une époque où l'humanité entière ne formerait plus qu'un seul organisme dont toutes les parties seraient solidaires. Est-ce là le processus biologique ? Evidemment non. Eh bien ! si l'analogie était si étroite qu'on le veut bien dire, elle devrait surtout se constater dans les processus biologique et sociologique. Or ils sont incontestablement différents.

Pour M. Novicov, ce n'est pas le gouvernement qui constitue le sensorium social, c'est l'élite. Nous sommes de son avis. Nous ne le sommes plus lorsqu'il croit nécessaire, à la formation d'une élite puissante, une aristocratie nobiliaire héréditaire et une aristocratie de richesse. Les castes privilégiées se corrompent et dégénèrent. L'auteur constate qu'actuellement elles sont rétrogrades. Elles le sont toujours. La richesse et le pouvoir vicient l'âme. Pour aimer les hommes, il ne faut pas être socialement trop au-dessus d'eux par la naissance. Les nobles-nés et les riches-nés fournissent rarement des génies sains. La justice sociale est la meilleure condition pour la formation d'une aristocratie intellectuelle. C'est la seule que nous puissions admettre à une époque où nous voulons qu'il soit alloué « à chacun selon ses œuvres ». Et ne l'oublions pas, c'est la seule féconde.

Citant l'exemple des Etats-Unis, l'auteur nous dit que la politique par les politiciens est l'exploitation organisée des nations. « La politique est affaire de gentilshommes ». Soit. Mais cette affaire est-elle vraiment nécessaire ? M. Novicov n'estime-t-il pas que le régime fédératif, avec le gouvernement réduit aux seules fonctions administratives, serait la fin de la politique et des politiciens professionnels ou amateurs, aussi nocifs et onéreux les uns que les autres ?

Le sensorium social normal de l'avenir sera constitué par les génies intellectuels, les génies de la volonté et les génies moraux. Et ceux-ci comme ceux-là se rencontrent dans toutes les classes de la société. D'ailleurs, les classes deviennent de nos jours des hiérarchies artificielles : nous tendons à n'admettre plus que les supériorités individuelles.

Et c'est la conséquence du perfectionnement de l'outillage mental que l'injustice et les violences, consacrées par la tradition ou non, deviennent plus difficiles. M. Novicow le reconnaît fort justement. La conscience sociale, comme la conscience individuelle, est le résultat de l'association. Celle-ci en se perfectionnant accroît la conscience sociale. Et c'est bien là la raison capitale du progrès prodigieux accompli par ce siècle et de l'universelle aspiration vers la justice et la liberté. Ne cherchons pas ailleurs la source psychique du socialisme.

Le chapitre sur la fonction de l'élite sociale nous a paru une puissante critique du fatalisme économique des marxistes. Pour l'éminent sociologue, toutes les volitions proviennent de l'élite. Les gouvernements et les foules obéissent aux volitions de l'élite, même lorsqu'ils réagissent en apparence : ils sont mûs par les idées de l'élite précédente. Au fond, c'est toujours l'élite qui conçoit les besoins que la masse ne peut encore ressentir. Voilà l'impulsion initiale ! Mais le domaine du sentiment est immense, et le rôle de l'élite serait bien restreint si elle n'élaborait que les idées : on lui doit aussi les sentiments communs qui sont les liens réels des races sociologiques, alors que les liens juridiques et politiques ne sont qu'apparents.

Dans le chapitre consacré au mécanisme de la volition sociale, l'auteur traite supérieurement de l'idéal social. Avec M. Le Bon, il croit que l'idéal social positif est moins puissant que l'idéal vague, chimérique. M. Le Bon, parlant surtout du passé, avait raison. M. Novicow, se permettant, justement, des vues sur l'avenir, se trouve en contradiction avec la constatation qu'il fait précédemment de l'accroissement considérable de la conscience sociale par le perfectionnement de l'outillage mental. La phase mystique de l'évolution psychologique est dépassée pour les individus : elle le sera bientôt pour les sociétés.

Cependant, par l'entendement, les progrès seraient lents. Le procédé le plus rapide et le plus sûr est de faire naître la foi. Mais la foi n'exclut pas l'entendement. Certaines idées sont d'une complexité prodigieuse : elles n'entreront jamais dans l'entendement des millions d'hommes. Sans la foi, pas de progrès. L'idée commence par recruter des adeptes par l'entendement. Ceux-ci sont donc toujours pris parmi l'élite. A l'appui de cette assertion de M. Novicow, nous citerons le socialisme qui, à ses débuts, recruta ses adhérents dans les professions libérales. « La société ne pense jamais par elle-même ; elle pense par des idées toutes faites, élaborées par l'élite et répandues par l'opération de la foi. » Il y a encore, à notre sens, deux autres raisons pour que le règne de la foi subsiste : la première, c'est la spécialisation croissante des fonctions et des connaissances (1) ; la seconde, c'est l'augmentation de la créance résultant du développement de la conscience sociale et de la franchise. L'être le plus crédule pouvait douter des sorciers : on ne doute pas des rayons X, du téléphone, etc. La science ne supprime pas la foi, comme on l'a dit : elle l'universalise.

[1]. Si nous attachions, comme l'auteur, une valeur démonstrative aux analogies, nous appellerions cette spécialisation du savoir : localisations cérébrales de la société. Mais ce serait se payer de mots que de prendre une métaphore pour une définition et une explication.

Pour M. Novicow, le cycle du phénomène psychique va de l'inconscient à l'inconscient. Une fois arrivé à la phase ultime de l'inconscient, après avoir passé par le conscient, le phénomène social est définitivement acquis : il devient un pur réflexe. Il plonge alors dans le sentiment. L'auteur cite la morale. Le sentiment, croit-il, est le fondement de la morale : « Toute action *mauvaise* est en dernière analyse *défavorable* à celui qui la commet. Mais pour le comprendre, il faut se livrer, parfois, à une analyse longue et compliquée, qui demande des facultés souvent au-dessus du vulgaire. Quand, grâce à l'influence du milieu ambiant, nous éprouvons une répulsion instinctive contre certaines actions, nous sommes portés, par une opération psychique très rapide, à ne pas les commettre. Comme dans l'action réflexe, il y a ici une économie de temps qui augmente, dans une mesure immense, la vitalité de l'organisme. » Ainsi, par la foi, on peut abrégé le cycle psychique. Et la conséquence que tire l'auteur de cette théorie ingénieuse, c'est que l'action sociale est lente et douteuse par la coercition qui excite une réaction et empêche d'abrégé l'acte psychique, lequel doit alors accomplir le processus complet, souvent fort long, parfois abortif. En résumé, « pour modifier les actions des hommes, il faut modifier leurs volitions ; pour changer ces dernières, il faut transformer l'idéal, et pour obtenir ce résultat, il faut agir sur les représentations et les connaissances. L'homme agit conformément à ce qu'il croit être son intérêt. Or, cet intérêt, c'est précisément la réalisation de son idéal. Il n'y a qu'une méthode positive pour opérer des transformations sociales : substituer un nouvel objectif à l'ancien. » Pour M. Novicow, l'apostolat effectif consiste donc à créer des représentations pour faire naître des volitions et des passions. Peut-être l'auteur donne-t-il trop d'importance à l'intérêt comme mobile d'action, s'il entend par là l'intérêt individuel. Il serait peut-être bon, afin d'être clair, de conserver aux mots « égoïsme » et « intérêt » leurs sens anciens. L'« égoïsme bien entendu », c'est de l'altruisme et l'« intérêt bien entendu », c'est du dévouement conscients. Lorsque l'acte intéressé atteint la phase inconsciente, il devient un sentiment et peut être alors, pense l'auteur, plus fort que l'intérêt. Le sentiment serait donc le fondement des sociétés. Cette théorie est spécieuse. Il est des actes dont il est impossible de trouver l'origine égoïste : le dévouement si touchant de la mère pour son enfant, par exemple.

M. Novicow pense que les sociétés sont malades parce que l'organe sensoriel, — aristocratie intellectuelle — n'est pas assez développé et parce que l'organe régulateur — gouvernement — est beaucoup trop. On ne saurait mieux voir le mal social. Nous sommes trop gouvernés par l'Etat, pas assez par nous-mêmes.

Puis, il étudie les volitions économiques. C'est une belle critique du protectionnisme spoliateur qu'il appelle une « folie sociale ».

Dans les volitions politiques, il remarque surtout, à l'heure présente, « la folie des kilomètres carrés, la kilométrie ». Mais, fort heureusement, « le socialisme nous débarrassera de la folie des kilomètres carrés — esprit de conquête, politique coloniale, — en mettant sur le tapis des problèmes devant lesquels les contestations territoriales paraîtront des puérités indignes des gens sérieux. »

Aux volitions intellectuelles, nous devons la plupart des horribles guerres de religion. Mais ces volitions se transforment et le concept du relativisme moderne substitue au fanatisme la tolérance. Les guerres de religion sont devenues impossibles de nos jours. M. Novicow nous fait remarquer, avec quelque ironie, que nos besoins intellectuels sont fort restreints. Il nous fait constater l'insuffisance flagrante de la littérature et du journalisme. A cette heure, où il est de bon ton de gémir sur l'excès de cérébralité et de s'alarmer de la surproduction intellectuelle,

cela n'est point banal. Mais M. Novicow cite des chiffres, et il faut bien se rendre à l'évidence. Ainsi, les nations les plus arriérées, au point de vue littéraire, comme la Russie ne le cèdent en rien aux autres au point de vue de l'outillage militaire. Nous jouons aux décadents, et nous ne sommes encore que des barbares. « Les sociétés humaines ont commencé par se préoccuper uniquement de la nourriture quotidienne; elles arriveront un jour à accorder la première place dans leurs préoccupations aux œuvres de l'esprit. »

Les volitions de l'avenir nous feront passer par le socialisme. Ce sera d'abord la spoliation des riches par les pauvres, réaction, inévitable malheureusement, contre la longue spoliation des pauvres par les riches. Puis tout sera ramené à la norme, à la justice. Et alors seulement sera appliquée la formule Saint-Simonienne: « à chacun selon ses œuvres. » Quant à la guerre brutale, elle sera remplacée par la lutte scientifique.

« Les périodes d'élaboration, nous dit M. Novicow, sont toujours les pages sombres, les pages douloureuses de l'histoire. Nous traversons une de ces périodes aujourd'hui. Nous concevons parfaitement l'idéal nouveau: une fédération de peuples embrassant le globe tout entier; une ruche ouvrière travaillant sans trêve ni répit à dompter la nature et à la soumettre à nos lois. Mais, hélas! quel abîme entre cet idéal glorieux et magnifique et les mesquines niaiseries pour lesquelles nous versons encore des flots de sang généreux! »

Dans sa conclusion, M. Novicow revient sur l'action des foules. « Les deux grands moteurs, dit-il, des transformations sociales sont les idées et l'outillage. Or, qu'on nous montre une foule réunie ayant trouvé une idée ou un instrument nouveau. D'ailleurs, même lorsque la foule agit, elle suit, en réalité, l'impulsion de quelques meneurs. La foule a donné parfois le coup de grâce. Mais il a fallu, auparavant, un long effort mental pour miner les statues qu'elle semblait renverser ».

Par son beau livre, M. Novicow aura donné à la psychologie sociale la place à laquelle elle a droit. Nous estimons que c'est là que se trouve le nœud des principaux problèmes sociologiques. « Les mouvements sociaux sont une totalisation de mouvements cérébraux et musculaires, et rien de plus. Tout acte social se résout en un certain nombre d'actes psychiques. »

L'auteur semble admettre le déterminisme individuel, mais il rejette, et nous partageons sa manière de voir, le déterminisme social. La liberté sociale est entière. Les formes sociales sont les effets des représentations mentales. Dans le cours de son ouvrage, M. Novicow a fait justice du fatalisme économique de Marx. Ici il condamne le fatalisme physique de Buckle: « Les obstacles aux réformes sociales viennent des cerveaux humains, non de la nature extérieure. L'attraction des corps est conditionnée par les distances et les masses, nullement par les couleurs. De même, les mouvements sociaux sont conditionnés directement par des phénomènes psychiques, non par des agents chimiques et physiques ».

L'œuvre entière, dont nous venons de souligner quelques idées, est vigoureuse. Elle est d'un penseur, d'un savant et d'un apôtre. Elle donnera, nous n'en doutons point, une impulsion formidable aux recherches sociopsychologiques.

M. Novicow est un des Maîtres reconnus de la jeune sociologie. Et c'est celui, parce qu'il vivifie sa science de ses généreuses aspirations, que nous aimons le mieux à suivre. Son influence sur notre génération intellectuelle est grande. Nous la voudrions plus grande encore, car elle est des meilleures. Ce dernier ouvrage contribuera à réaliser notre désir.

L'Internationale des Poètes, par *Léon Bazalgette*.

(Au « Magazine international », 136, rue de Courcelles, 2, villa Monceau.)

L'Internationale des penseurs, — malgré le titre, c'est bien de celle-là qu'il s'agit ici, — est l'ensemble de ceux qui, épars, sont « spontanément associés par une vision commune de l'avenir ». C'est la coopération mondiale des idées, la synergie mentale universelle pour l'œuvre d'intégrale émancipation.

Pour nous montrer naissante cette internationale des âmes, M. Bazalgette nous cite quelques phrases caractéristiques de Shelley, Michelet, Walt Whitmann, G.-D. Roberts, Emerson, Camille Chaigneau, Edward Carpenter, Camille Lemonnier. Il eût pu mieux choisir. S'il s'est servi de ces noms pour appuyer sa thèse, s'il a pris pour son intéressante brochure ce titre impropre à notre avis: *L'Internationale des Poètes*, — c'est pour affirmer ses tendances.

L'auteur appartient, qu'il le veuille ou non, à cette jeune école naturiste dont nous parlâmes récemment à propos du livre sensationnel de M. Maurice Le Blond. Nous avons dit alors tout le bien que nous pensons de cette salutaire réaction contre la littérature hystérique. C'est une nouvelle génération, chantant la vie, aspirant à la santé, qui s'affirme. Amenée par une de ces ondulations sociologiques, dont les lois nous sont encore peu connues, bien que se rattachant sans doute à l'imitation, elle vient à son heure, cette jeunesse naturiste, éprise de simplicité, après la crise de satanisme, de sadisme cérébral qui stérilisa les efforts de la génération de 1886.

Cependant, ce retour à la nature, excellent pour la littérature qui a besoin, après sa participation aux messes noires et ses visites chez des Esseintes, de se mettre au vert, ne saurait convenir à la philosophie et à la science. Un sonnet peut être inspiré par le « sourire de tendresse d'une jeune femme allaitant son enfant, assise sur le banc de la rue, sourire mille fois plus mystérieux que le sourire de toutes les Joconde »; mais il n'en est pas de même, hélas! des grandes découvertes, des puissantes pensées et des géniales synthèses. Celles-ci proviennent des Newton, des Claude Bernard, des Comte, des Littré; et leur génie ne fut resté qu'une virtualité sans la continence absolue de l'un, relative des autres, sans le travail acharné de cabinet ou de laboratoire de tous. C'est à ce prix que la nature nous décèle ses secrets.

M. Bazalgette confond. Il n'y a pas actuellement excès de cérébralité (1) et excès d'individualisme: il y a déviation de l'un et de l'autre. Le retour à la simplicité ne doit pas être le retour à l'animalité, — c'est uniment la modestie des désirs physiques pour l'immensité des aspirations psychiques. Plus un cerveau est apte à fonctionner, plus il fonctionne, plus il approxime la perfection psychologique; et plus l'être s'individualise, plus il approxime la perfection biologique. La cérébralité intensive n'est pas le délire, et l'individualisme n'est pas l'égotisme. Gardons d'être dupes des mots. La vie intellectuelle est de la vie.

L'auteur nous dit: « Au fond, la nature n'a pas été comprise ». — C'est donc que la poésie est impuissante à la comprendre. « Une vision directe, oculaire, con-

[1]. Dans le livre, *Conscience et volonté sociales*, dont nous parlons plus haut, M. Novicov nous montre ce qu'il en est de cet « excès de cérébralité ». « Chaque Allemand, dit-il, achète en moyenne un peu moins de deux volumes par an! Quelle misère! Et c'est la nation la plus docte du monde civilisé! Que dire des Etats-Unis, où il se publie à peine 4665 ouvrages nouveaux pour une population de 70 millions? Nous ne parlons même pas de pays comme la Russie et l'Italie. Il ne faut pas trop les humilier. Bien entendu les romans les plus vulgaires, les livres de classe les plus modestes, les almanachs même sont compris dans les chiffres ci-dessus. »

crète, positive, des êtres et des faits » ne donnera pas plus dans l'avenir qu'elle n'a donné dans le passé la réalité objective; mais son aspect seulement. L'art n'est que de la subjectivité sublimée. On ne lui demande pas le vrai, mais la sensation du vrai. Dans cette substantielle brochure nous signalerons une remarquable réflexion sur l'autorité. L'auteur divise l'autorité en celle qui commande — celle du passé — et celle qui conseille — celle de l'avenir. « Toute autorité, dit-il, tout gouvernement doivent donc consister en cela uniquement: accroître, enrichir, *prévenir* ceux auxquels ils s'adressent. » C'est ainsi qu'elle fut comprise par Edmond Thiaudière qui en conçut l'application dans ce pouvoir monitorial dont, ici, il explique les attributions possibles. Cette autorité, c'est, somme toute, la liberté comme nous l'entendons. M. Bazalgette a ébauché là une synthèse politique. *L'Internationale des Poètes* est à lire. Elle marque une étape intellectuelle. Et cela est plus important qu'un changement de ministère.

Sylvie ou les Emois passionnés, par *Eugène Montfort*.

(Edition du « *Mercure de France* », 15, rue de l'Echaudé Saint-Germain).

Œuvre charmante de sensibilité et d'émotion. Et quelle délicieuse préface de M. Saint-Georges de Bouhélier!

Mais pourquoi ce sujet? La vie sexuelle n'est pas toute la vie. L'activité humaine, l'activité naturelle, l'œuvre de l'homme et l'œuvre de la nature: voilà de quoi nous intéresser. Laissons donc, pour quelque temps, l'érotisme aux pornographes. Et lorsque, par le naturisme, les âmes seront apaisées, les cœurs attendris et les « vitalités saines », comme formule M. Bazalgette, oh! alors nous retrouverons quelque plaisir aux futilités de l'amour. Actuellement, trop d'angoisse nous étreint pour que nous souffrions de l'inconstance de Sylvie comme il serait bon qu'on en souffrit.

G. DEHERME.

Nous avons reçu :

A la Recherche du Vrai, par Madame Cornélie, un vol. 3 fr. (Librairie du Magnétisme, 23, rue Saint-Merri).

Lettres de l'Esprit Salem-Hermès, par Hab. Lucie Grange, un vol. 4 f. 50. (à la « *Lumière* », 97, Boulevard Montmorency).

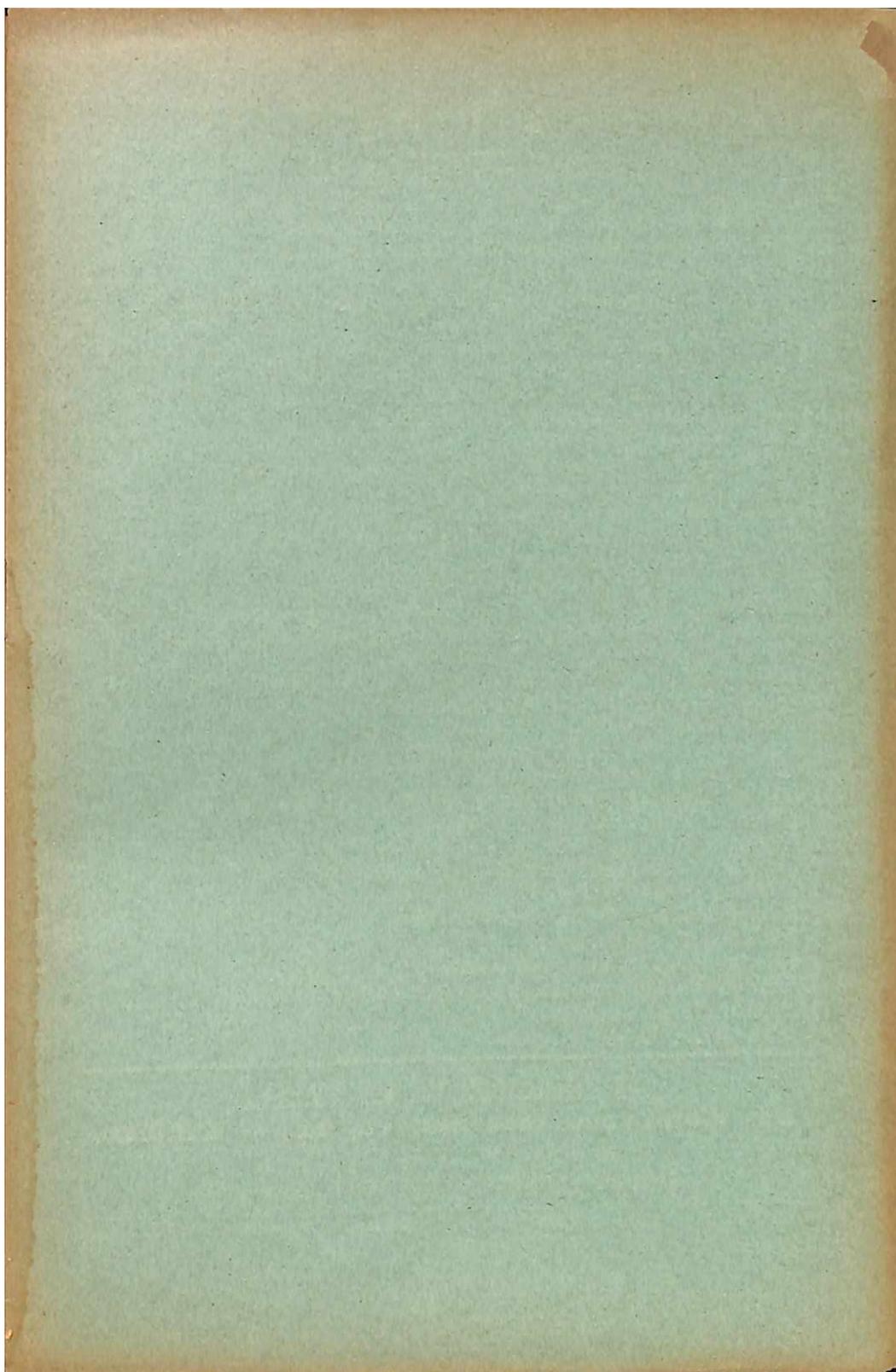
Les Achats en commun par l'Union Suisse des Sociétés de Consommation, par J. Fr. Schaer.

Thèses sur l'importance, l'organisation et la fondation de Sociétés Coopératives de consommation, par J. Fr. Schaer.

Die grosse Aufgabe der Konsumvereine, par Michael Flürscheim.

Une Langue universelle est-elle possible? par de Liptay. (Chez l'Auteur, 26, Boul. Poissonnière). — Oui, répond l'auteur, par la langue romane simplifiée. Projet très pratique, très scientifique, exposé avec force documents à l'appui. Nous signalons l'œuvre de M. de Liptay aux personnes qui, comme nous reconnaissent l'importance du problème.

Die Staerkung der Gewerkschaftsbewegung durch Konsumgenossenschaften, par Hans Muller.



A LIRE

- La Société nouvelle*, 32, rue de l'Industrie. Bruxelles.
Les Archives d'anthropologie criminelle, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville. Lyon.
La Revue philosophique, 108, boulevard Saint-Germain.
La Revue internationale de sociologie, 16, rue Soufflot.
La Revue socialiste, 78, Passage Choiseul.
Le Magazine International, 156, rue de Courcelles (Villa Monceau, 2).
Les Temps nouveaux, 140, rue Mouffetard.
La Revue occidentale, 10, rue Monsieur-le-Prince.
La Revue de métaphysique et de morale, 5, rue de Mézières.
La Revue des revues, 32, rue de Vernueil.
Le Journal des économistes, 14, rue Richelieu.
La Revue blanche, 1, rue Laffitte.
La Philosophie de l'avenir, 90, rue Marie-Thérèse, Bruxelles.
La Science sociale, 56, rue Jacob.
L'Art et la vie, 5, rue du Pont-de-Lodi.
La Revue encyclopédique, 17, rue Montparnasse.
Le Devenir social, 16, rue Soufflot.
Le Bulletin de l'office du travail, 5, rue de Mézières.
Le Bulletin de l'Union pour l'action morale, 6, impasse Ronsin.
Documents sur le naturisme, 10, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud.
La Rénovation, 250, faubourg Saint-Antoine.
La Résurrection, à Saint-Raphaël. (Var).
La Revue idéaliste, 21, rue Saint-Dominique.
Le Réveil de la Gaule, 6, rue Lebois.
La Question Sociale, 5, boulevard Saint-Michel.
L'Art Social, 5, impasse du Béarn.
Revue scientifique et morale du Spiritisme, 5, rue Manuel.
La Revue d'un Passant, 3, rue Bourgeois.
Le Bulletin des Sommaires, 44, rue Beaunier.
La Revue du Christianisme social, à Vals (Ardèche).
La Revue féministe, 41, rue Claude Bernard.
L'Humanité intégrale, 20, avenue Trudaine.
L'Initiation, 5, rue de Savoie.
La Revue d'Art, 58, avenue de Wagram.
Les Petits Plaidoyers contre la Guerre, à Fontenay-sous-Bois.
L'Enclos, 17, rue Guénégaud.
Le Solidariste, 33, rue Bonaparte.

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, 21. — PARIS.

Directeur : A. GALLOIS,

Le COURRIER de la PRESSE lit 6,000 journaux par jour.

Deherme, Imp.-gérant. — Imprimerie de la *Coopération des Idées*, à Romainville, (Seine).